

# **PSE/PACT** **NI amendable - NI négociable - RETRAIT**

A l'heure où nous écrivons ce tract, le CSE qui porte sur le PSE (PACT) qu'entend imposer la direction n'est pas fini. Vous trouverez ci-dessous des éléments de la première intervention de la délégation FO.

Le PSE (PACT) fait partie des orientations stratégiques présentées au mois de juillet dernier qui constitue un plan d'ensemble d'austérité jamais connu à ADP qui va avoir pour conséquence de généraliser la précarité pour les agents ADP. Cela ne peut être autrement.

Les orientations stratégiques prévoient un plan massif de suppressions d'emplois, de remise en cause des acquis sociaux, d'une réorganisation d'une ampleur jamais égalée. Ces 3 grands piliers ne peuvent être séparés les uns des autres.

Le premier étage de ce plan a été l'accord RCC qui se fixe l'objectif de supprimer 1 050 emplois dont 700 ne seront pas remplacés.

En décembre dernier, au CSE, la direction indiquait dans un communiqué de presse qu'elle s'engageait "à ce qu'aucun départ contraint pour motif économique n'ait lieu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022".

Lors de la séance du 10 décembre, la délégation FO interrogeait la direction au travers la question : "aucun licenciement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?"

Quelques jours après, la direction écrira : "les propositions de modifications de contrat de travail entraînent juridiquement la mise en œuvre d'un PSE (...) dans l'éventualité où certains salariés refuseraient les modifications proposées de leur contrat de travail. (...)"

C'est donc sans surprise que la direction a lancé son projet de PSE intitulé pour la circonstance projet d'adaptation des contrats de travail. Il constitue la 2<sup>ème</sup> étape des orientations stratégiques mais sans faire aucun bilan de la RCC. Nul doute que la direction va chercher à passer en force à la 3<sup>ème</sup> étape : la réorganisation de toute l'entreprise.

Le projet PACT organise la généralisation de la précarité par le chantage aux licenciements pour l'ensemble du personnel qui n'accepterait pas l'adaptation des contrats de travail autrement la remise en cause des éléments de salaires et de rémunération :

- ⇒ Remise en cause du 13<sup>ème</sup> mois (art.26 du statut du personnel),
- ⇒ Remise en cause de la prime complémentaire de juin (art.27),
- ⇒ Remise en cause des primes de sujétion (Art. 25), Remise en cause des rémunération (Art.17) et variable (Art. 21),
- ⇒ Remise en cause sur la prime d'assiduité (Art. 23),
- ⇒ Remise en cause des Indemnités kilométriques.

**L'expert du CSE – dans le cadre de l'expertise - estime que 3939 salariés pourraient perdre entre 1 et 8% de rémunération et 1989 pourraient perdre entre 8 et 23% de rémunération.**

**Projet PACT =  
Proposition de reclassement cynique**

Avec un cynisme à toute épreuve, la direction prévoit dès à présent des reclassements pour "éviter des licenciements" au sein d'ADP SA (page 55 du doc de la direction). Elle ose proposer des reclassements dans la filiale ADPi – filiale dans laquelle elle impose un plan de licenciements sec.

**Projet PACT =  
Dégradation sans précédent  
des conditions de travail et de vie des agents**

Le projet PACT organise la précarité mais il est porteur d'une dégradation sans précédent des conditions de travail, de la santé physique et mentale des salariés car il s'inscrit dès à présent dans les prochaines réorganisations avec polyvalence, fusion d'activités au nom de la synergie, ou suppression d'activités.

**Projet PACT =  
Licenciement pour tous les agents qui  
refuseraient les modifications des contrats de  
travail**

Le projet PACT va aussi bouleverser la vie de familles des agents au travers de la généralisation de la mobilité géographique.

Qu'en sera-t-il pour l'agent et sa famille posté à CDG qui sera obligé d'aller à Orly au nom de la mobilité et inversement ?

**JUSTIFIER L'INJUSTIFIABLE  
LES 2 GRANDS ARGUMENTS DE LA DIRECTION**

A vouloir justifier l'injustifiable, la direction apporte des arguments contestés et contestables et pas uniquement par les élus.

**Argument 1 - La baisse du trafic : Oui et donc?**

La chute du Trafic en 2020 est un fait. La direction l'écrit dans son préambule. Mais elle précise que *"la résurgence de la crise sanitaire et les mesures de restriction"* viennent *"dégrader les perspectives de trafic, ne fait qu'aggraver cet état de fait"*

Ces derniers jours, dans des médias - dont on ne peut soupçonner d'avoir de la sympathie pour les syndicats défendant les intérêts des salariés - ont écrit en évoquant la recapitalisation d'Air France et la situation de l'aérien :

**Le journal "La Tribune" (6 avril 2021)** *"La vaccination, aussi laborieuse soit-elle, laisse entrevoir le bout du tunnel dans quelques mois."*

Le bout du tunnel dans quelques mois alors que la direction d'ADP écrit que le PSE a pour but *"d'accompagner (...) la baisse d'activité des prochaines années"* (P11 du document)

**Le journal "Les Echos" (7 Avril 2021)** *"Le trafic intérieur a presque retrouvé son niveau d'avant-crise aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Asie (...) L'Europe reste à la traîne "du fait du retards pris pour la vaccination"*.

Dans le même journal, le PDG d'Air France indique : *"Je ne m'attendais pas à un redressement aussi rapide. Cela nous incite à être prudemment optimiste pour l'évolution du marché français et européen, qui pourrait suivre la même courbe avec trois ou quatre mois de retard, au fur et à mesure des progrès de la vaccination et de la mise en place des certificats sanitaires."*

Et pour ADP ? ADP investirait-il 4 millions d'euros dans les activités commerciale de restauration dans les

*aérogares si ADP n'était pas sûr d'avoir des passagers et donc du retour des investissements ?*

**Journaux financiers et PDG d'Air France savent très bien que le trafic va reprendre. ADP Aussi.**

**Argument 2 – les difficultés économiques de l'entreprise.**

Le PSE est justifié par la direction car ADP doit faire *"face à ses difficultés économiques"* comme écrit dans le préambule.

Pour 2020, l'EBITDA du Groupe ADP et d'ADP SA restent positifs et atteignent respectivement 168 M€ (contre 1 772 M€ en 2019) et 194 M€ (contre 1 381 M€ en 2019).

La direction enfonce le clou en indiquant : *"les résultats financiers du groupe ne se rétabliront que progressivement"* (p11 du document)

**Donc, la direction l'avoue d'elle-même, les résultats financiers seront rétablis.**

**L'argumentation économique de la direction ne tient pas la route. Elle est contestée dans la presse économique et par des patrons de l'aérien tel que le PDG d'Air France.**

**La direction d'ADP se contredit elle-même d'un paragraphe à l'autre.**

**La seule conclusion qui s'impose. C'est que la direction cherche à faire payer la crise sanitaire aux agents ADP.**

**Dans ces conditions FO se prononce et revendique le retrait du PSE et nous disons :**

**Pas un seul licenciement ;  
Pas un seul contrat de travail modifié ;  
Maintien de tous les acquis – Non à la mobilité géographique ;**

**Nous nous félicitons que l'ensemble des élus se soit prononcé pour le retrait du PSE.**

**Nous faisons une proposition à tous les syndicats :**

**Réunissons-nous ! Organisons l'action commune !**

**Faisons des propositions permettant à tous les agents de construire et s'inscrire dans le rapport de force que la direction cherche de toute évidence.**